

Pays-Bas : la clinique d'euthanasie fait des bénéfices

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#), [Points non négociables](#)

Date : 2 août 2014



La Clinique de fin de vie qui fonctionne depuis 2012 aux Pays-Bas se porte bien : après des débuts difficiles, elle [annonce](#) pour 2013 un résultat positif voisin de 300.000 euros, alors qu'avant l'ouverture de l'exercice elle tablait encore sur une perte de près de 125.000 euros.

La *Levenseindekliniek* à La Haye a su tirer profit de ses négociations avec les compagnies d'assurance-maladie qui se partagent le marché néerlandais au sein d'un système en grande partie socialisé. Après une intense campagne de publicité, le fournisseur d'euthanasie a réussi à convaincre l'ensemble des gros assureurs. Cela n'allait pas de soi puisque l'euthanasie est une mort organisée et qu'elle aurait pu, au même titre que le suicide, empêcher le versement de primes.

Les uns après les autres, au fil de l'année 2013, les assureurs se sont laissé convaincre, encouragés peut-être par le fait qu'un malade mort ne reçoit plus de remboursements... Quoi qu'il en soit, l'acte d'euthanasie ou de suicide assisté réalisé par la Clinique de fin de vie, ainsi que les consultations et les délivrances de médicaments ouvrent désormais droit à un versement. On est passé de 115.000 euros de remboursement escomptés à 600.000 sur la seule année 2013.

La Clinique de fin de vie est une association à but non lucratif habilitée à recevoir des dons de particuliers et de fonds d'investissements, deux postes également en augmentation.

Son activité est en progression. Pour sa première année de plein exercice, elle a reçu 749 demandes d'euthanasie ; 134 ont été « honorées », pour la plupart sur des personnes dont la demande avait été rejetée par leur médecin traitant, comme des personnes en voie de devenir démentes, souffrant de multiples maladies ou handicaps non mortels ou de maladies psychiatriques. La Clinique a également « aidé à mourir » des personnes dont le médecin traitant est objecteur de conscience par principe.

25 % des personnes « traitées » ont choisi le suicide assisté – en avalant une potion mortelle de leur propre mouvement – plutôt que l'euthanasie par piqûre administrée par le médecin, contre 4 % au niveau national.

Par ailleurs la Clinique de fin de vie intervient pour débrouiller, grâce à son *expertise*, les cas difficiles soumis par des médecins sollicités par leurs patients.

• ***Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ?
Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un
courriel par jour. [S'abonner](#)***

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)